

225C2130
FR0010908533-FS1079

16 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2025, la société Pale Fire Capital Investiční Společnost A.S.¹ (Žatecká 55/14, 110 00 Praha 1, République Tchèque), agissant pour le compte du fonds Pale Fire Capital Sicav A.S., a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 décembre 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société EDENRED et détenir, pour le compte dudit fonds, 12 185 177 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions EDENRED sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Pale Fire Capital SE. La société Pale Fire Capital Investiční Společnost A.S. déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 239 891 064 actions représentant 243 017 665 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.